



Objectif général: Donner aux patients des soins globaux préventifs et curatifs (infirmiers et psychosociaux) sous le contrôle de l'infirmier maison médicale et en travaillant en interdisciplinarité, afin de maintenir, d'améliorer ou de rétablir leur santé et leur bien-être social et de favoriser leur autonomie.

ACTIVITÉS	TÂCHES
- Exécuter des tâches soignantes et infirmières déléguées telles que prévues dans le plan de soins et dans les limites légales autorisées	<ul style="list-style-type: none">• Procure des soins professionnels et qualitatifs dans la maison médicale ou au domicile des patients suivant les plannings établis;• Observe l'état de santé social, psychique et physique des patients et se consulte avec l'équipe à ce sujet;• Administre les médicaments qui ont été préparés par l'infirmier ou le pharmacien, en observe les effets et les communique;• Aide les patients à manger et à boire;• Aide les patients lors des soins corporels et d'hygiène quotidiens (ex. s'habiller, se laver, se raser, effectuer les soins de bouche);• Veille au confort général et à la sécurité des patients;
- Accompagner et informer les patients	<ul style="list-style-type: none">• Informe et conseille les patients et leurs proches à propos du traitement ainsi qu'à propos des mesures préventives nécessaires et les suit, sous le contrôle de l'infirmier;• Ecoute, soutient et aide les patients dans les difficultés rencontrées durant leur maladie et explique l'importance des soins;• Travaille avec l'équipe multidisciplinaire de la maison médicale sur des campagnes de prévention (ex. campagnes de vaccination, informations aux patients diabétiques), coordonnées par un infirmier dans une équipe structurée;
- Participer au soutien psychosocial des patients et de leur proches	<ul style="list-style-type: none">• Accueille et accompagne les nouveaux patients;• Visite les patients hospitalisés;• Stimule, avec l'équipe multidisciplinaire, les patients à nouer des contacts sociaux, facilite leur relation avec les proches, les voisins et les amis et leur intégration dans la société;• Est à l'écoute des patients et discute avec eux;• Encadre et soutient, avec l'équipe multidisciplinaire, les patients sur le plan pratique et social pour garantir leur autonomie;• Stimule l'autonomie des patients en cherchant un équilibre entre les soins prodigués et leur capacité à l'autonomie;
- Participer à la continuité et à la qualité des soins multidisciplinaires	<ul style="list-style-type: none">• Transmet les informations nécessaires sur les patients et échange des informations concernant des thèmes spécifiques (ex. diabétiques) durant les réunions multidisciplinaires afin d'assurer la continuité des soins;
- Effectuer des tâches administratives liées aux patients	<ul style="list-style-type: none">• Exécute, selon les directives, des tâches administratives pour soutenir le centre (ex. rapport de la visite au domicile du patient);• Note les améliorations ou les difficultés rencontrées par le patient durant l'exécution des soins dans le dossier infirmier;
- Fournir un soutien logistique à la maison médicale	<ul style="list-style-type: none">• Commande selon les procédures existantes le matériel médical et non-médical nécessaire afin que les collègues puissent exécuter leurs tâches;• Veille à l'utilisation correcte et à l'entretien (ex. stérilisation) du matériel médical et non-médical;



CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire	<ul style="list-style-type: none">• Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;• Connaît le fonctionnement de la maison médicale;• Possède une connaissance des actes administratifs simples;• Période de familiarisation: 3 - 6 mois
Gestion d'équipe	<ul style="list-style-type: none">• Gestion non-hiérarchique: anime des groupes de travail thématiques, coordonnés par un infirmier dans une équipe structurée ;
Communication	<ul style="list-style-type: none">• Possède des aptitudes à l'écoute;• Discute avec les patients et leur proches;• Fournit les informations nécessaires sur le patient et échange des informations concernant des thèmes spécifiques (ex. diabétiques) durant les réunions (multi)disciplinaires;
Résolution de problèmes	<ul style="list-style-type: none">• Signale des problèmes concernant les patients à l'infirmier maison médicale et à l'équipe;• Se concerta avec l'infirmier maison médicale ou avec l'équipe en cas d'anomalies ou de problèmes pratiques éventuels;
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none">• Se concerta au sujet de l'état de santé et de l'état psychique, physique et social des patients et des traitements à effectuer avec l'infirmier, le médecin et d'autres prestataires de soins de l'équipe;• Se charge, avec les collègues de la maison médicale, de l'exécution des traitements en réalisant les soins sous le contrôle de l'infirmier, en accompagnant des patients et en exécutant le plan de soins selon les directives;
Facteurs d'environnement	<ul style="list-style-type: none">• Contact direct quotidien avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes;• Contact régulier avec des maladies contagieuses;• De lourdes charges doivent être régulièrement déplacées;• Les activités exigent de faire appel quotidiennement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;• Contact personnel quotidien avec la maladie, la souffrance ou la mort;• Contact régulier avec des personnes verbalement ou physiquement agressives;• Se trouve régulièrement dans le trafic;



L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
 - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
 - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
 - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
 - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**